

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 31 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 12 juin 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 863-20130613

QUÉBEC

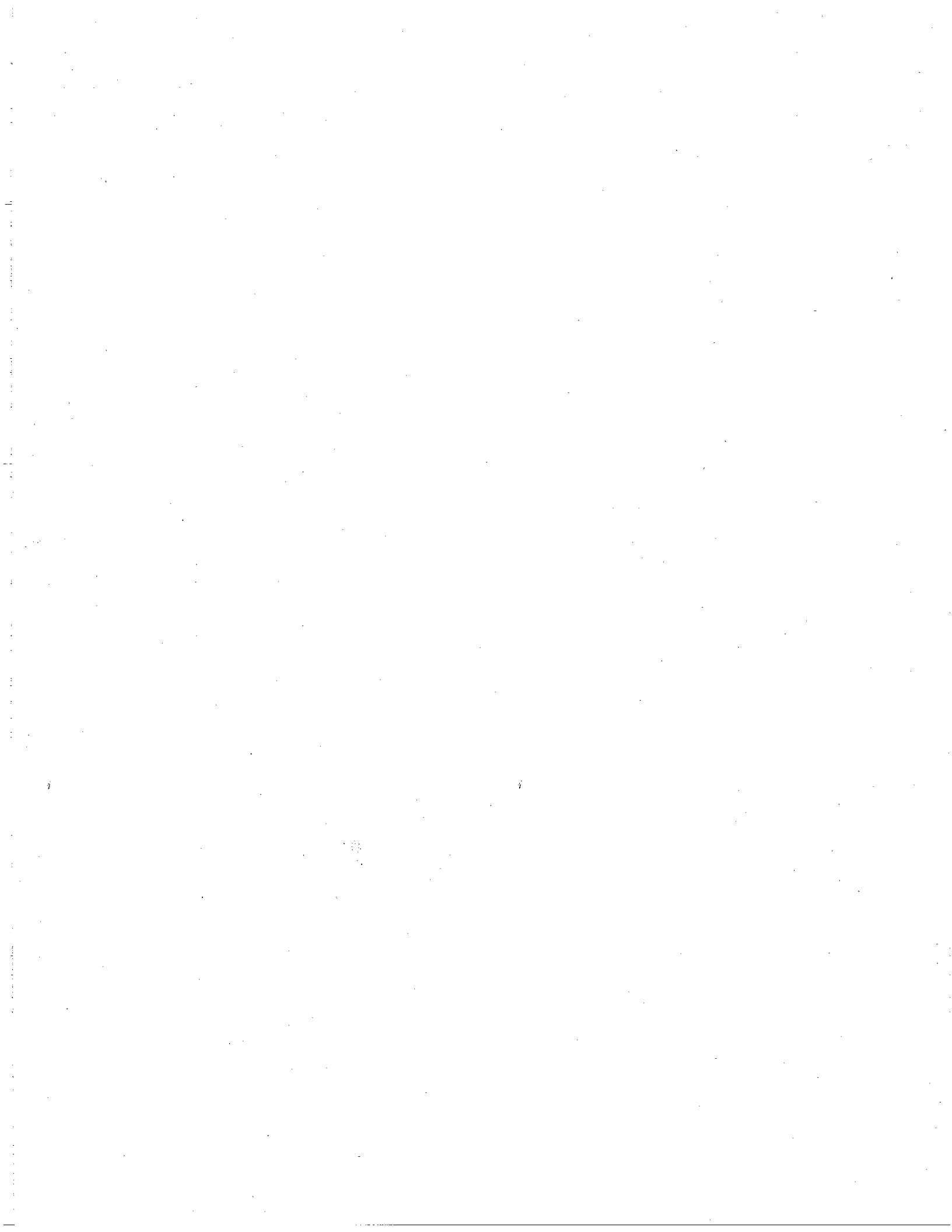


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE, LE MERCREDI 12 JUIN 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
MISE AUX VOIX.....	7
REMARQUES FINALES	12

ANNEXE

I. Amendements adoptés



Séance du mercredi 12 juin 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 31 – Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier (Ordre de l'Assemblée le 12 juin 2013)

Membres présents :

- M. Pelletier (Rimouski), président

- M. Claveau (Dubuc)
- M. Dubé (Lévis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances
- M. Dubourg (Viau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu
- M. Iracà (Papineau) en remplacement de M. Bachand (Outremont)
- M. Le Bouyonnet (La Prairie) en remplacement de M. Dubé (Lévis) pour la première partie de la séance
- M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie
- M^{me} Ménard (Laporte)
- M. Therrien (Sanguinet)
- M. Trudel (Saint-Maurice)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Mathieu Paquin, ministère des Finances et de l'Économie
- M. Derek West, directeur principal de l'encadrement des dérivés, Autorité des marchés financiers
- M^e Suzanne Mercure, direction des affaires juridiques, Autorité des marchés financiers
- M^e Elyse Turgeon, directrice des affaires juridiques, Autorité des marchés financiers
- M. Richard Boivin, sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et aux droits corporatifs, ministère des Finances et de l'Économie

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 11, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Marceau (Rousseau), M. Dubourg (Viau) et M. Le Bouyonnec (La Prairie) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à une discussion générale.

Une discussion s'engage.

Il est convenu de procéder à une discussion générale sur chacun des sujets et de mettre ensuite aux voix les articles et les amendements concernés.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet : Loi sur les instruments dérivés – Recommandations du G-20 (Articles 86 à 90, 93 à 96 et 98)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. West de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Mercure de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Loi sur les instruments dérivés – Encadrement des organismes d'autoréglementation (Articles 91 et 92)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Turgeon de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Loi sur les instruments dérivés – Inspection du fonds de garantie (Article 97)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les valeurs mobilières – Encadrement des personnes ayant un accès direct aux marchés financiers (Articles 101, 117 et 118)

Une discussion s'engage.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La discussion se poursuit.

Sujet : Loi sur les valeurs mobilières – Amélioration de l'encadrement de certains produits dispensés (Articles 102 et 104)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les valeurs mobilières – Recommandations du G-20 (Articles 105, 107 à 110 et 119)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les valeurs mobilières – Communication de renseignements par l'Autorité des marchés financiers (Article 111)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les valeurs mobilières – Éviter le dédoublement des procédures en appel (Article 115)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur l'Autorité des marchés financiers – Encadrement des organismes d'autoréglementation (Articles 6 à 13 et 15)

Une discussion s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 40, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M. Dubé (Lévis) de participer à la deuxième partie de la séance.

Sujet : Loi sur l'Autorité des marchés financiers – Homologation des décisions d'un organisme d'autoréglementation (Article 14)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les assurances – Polices d'assurance avec participation (Articles 1 à 5)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les entreprises de services monétaires – Révision du processus d'opposition à la délivrance d'un permis (Articles 69 à 72, 74, 75, 80 et 81)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Boivin de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Loi sur les entreprises de services monétaires – Pouvoirs à l'égard des mandataires d'une entreprise de services monétaires (Articles 76, 77, 82 et 84)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les entreprises de services monétaires – Affichage du permis (Articles 78 et 79)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les entreprises de services monétaires – Clarification de certaines dispositions (Article 68, 73, 83 et 85)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les sociétés par actions – Rachat d'actions (Article 99)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur les sociétés par actions – Correction du texte anglais (Article 100)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur la distribution de produits et services financiers – Fautes lourdes (Article 52)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur la distribution de produits et services financiers – Gouvernance de la chambre de la sécurité financière (Articles 54 à 61, 63, 67 et 120)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur la distribution de produits et services financiers – Corrections d'erreurs et assouplissement administratif (Articles 53, 62, 64 à 66)

Une discussion s'engage.

Sujets : Loi sur le courtage immobilier – Ventes d'entreprises – Opération de courtage (Article 16)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur le courtage immobilier – Encadrement des conseillers en hébergement (Article 17, 46 et 51)

Une discussion s'engage.

À 20 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Sujet : Loi sur le courtage immobilier – Amélioration des pouvoirs de l'organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (Article 22, 25, 31 à 40, 43, 47 et 48)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur le courtage immobilier – Amélioration des procédures d'appel de l'organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (Articles 26 et 27)

Une discussion s'engage.

Sujet : Loi sur le courtage immobilier – Modifications diverses (Articles 18 à 21, 23, 24, 28 à 30, 41, 42, 44, 45, 49 et 50)

Une discussion s'engage.

Sujet : Modifications diverses (Articles 0.1, 5.1, 98.1, 98.2, 103, 106, 112 à 114 et 116)

Une discussion s'engage.

Sujet : Mise en vigueur (Article 121)

Une discussion s'engage.

À 20 h 47, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La discussion se poursuit.

À 21 h 14, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 25 minutes.

MISE AUX VOIX

Articles 1 à 5 : Les articles 1 à 5 sont adoptés.

Articles 6 à 13 : Les articles 6 à 13 sont adoptés.

Article 15 : L'article 15 est adopté.

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Article 16 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 16 est donc supprimé.

Article 17 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 17, amendé, est adopté.

Article 46 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 46 est donc supprimé.

Article 51 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 51 est donc supprimé.

Article 22 : L'article 22 est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Articles 31 à 40 : Les articles 31 à 40 sont adoptés.

Article 43 : L'article 43 est adopté.

Articles 47 et 48 : Les articles 47 et 48 sont adoptés.

Article 26 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 26, amendé, est adopté.

Article 27 : L'article 27 est adopté.

Articles 18 à 21 : Les articles 18 à 21 sont adoptés.

Articles 23 et 24 : Les articles 23 et 24 sont adoptés.

Articles 28 à 30 : Les articles 28 à 30 sont adoptés.

Articles 41 et 42 : Les articles 41 et 42 sont adoptés.

Articles 44 et 45 : Les articles 44 et 45 sont adoptés.

Articles 49 et 50 : Les articles 49 et 50 sont adoptés.

Article 52 : L'article 52 est adopté.

Articles 54 à 61 : Les articles 54 à 61 sont adoptés.

Article 63 : L'article 63 est adopté.

Article 67 : L'article 67 est adopté.

Article 120 : L'article 120 est adopté.

Article 53 : L'article 53 est adopté.

Article 62 : L'article 62 est adopté.

Article 64 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 64, amendé, est adopté.

Articles 65 et 66 : Les articles 65 et 66 sont adoptés.

Articles 69 à 72 : Les articles 69 à 72 sont adoptés.

Articles 74 et 75 : Les articles 74 et 75 sont adoptés.

Articles 80 et 81 : Les articles 80 et 81 sont adoptés.

Articles 76 et 77 : Les articles 76 et 77 sont adoptés.

Article 82 : L'article 82 est adopté.

Article 84 : L'article 84 est adopté.

Article 78 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 78, amendé, est adopté.

Article 79 : L'article 79 est adopté.

Article 68 : L'article 68 est adopté.

Article 73 : L'article 73 est adopté.

Article 83 : L'article 83 est adopté.

Article 85 : L'article 85 est adopté.

Articles 86 à 90 : Les articles 86 à 90 sont adoptés.

Article 93 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 93, amendé, est adopté.

Articles 94 et 95 : Les articles 94 et 95 sont adoptés.

Article 96 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 96, amendé, est adopté.

Article 98 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 98, amendé, est adopté.

Article 91 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 91, amendé, est adopté.

Article 92 : L'article 92 est adopté.

Article 97 : L'article 97 est adopté.

Article 99 : L'article 99 est adopté.

Article 100 : L'article 100 est adopté.

Article 101 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 101 est donc supprimé.

Article 117 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 117 est donc supprimé.

Article 118 : M. Dubé (Lévis) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 118, amendé, est adopté.

Article 102 : L'article 102 est adopté.

Article 104 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 104, amendé, est adopté.

Article 105 : L'article 105 est adopté.

Articles 107 à 110 : Les articles 107 à 110 sont adoptés.

Article 119 : L'article 119 est adopté.

Article 111 : L'article 111 est adopté.

Article 115 : L'article 115 est adopté.

Article 0.1 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 0.1 est donc adopté.

Article 5.1 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.1 est donc adopté.

Article 98.1 et 98.2 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

L'amendement est adopté et les nouveaux articles 98.1 et 98.2 sont donc adoptés.

Article 103 : L'article 103 est adopté.

Article 106 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 106, amendé, est adopté.

Articles 112 à 114 : Les articles 112 à 114 sont adoptés.

Article 116 : L'article 116 est adopté.

Article 121 : M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 121, amendé, est adopté.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Marceau (Rousseau), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Dubé (Lévis), M. Dubourg (Viau) et M. Marceau (Rousseau) font des remarques finales.

À 21 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 13 juin 2013, à 15 heures.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Emilie Bevan

EB/ag



Irvin Pelletier

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am
Art. 16

Amendement

PROJET DE LOI 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

Article 16

Supprimer l'article 16 du projet de loi.

*A l'art.
B*

Commentaires

Cet amendement vise à supprimer la section touchant la vente d'entreprises – opérations de courtage.

AM2
(ART 17)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLES 17

(Loi sur le courtage immobilier)

Remplacer l'article 17 du projet de loi par le suivant :

« 17. L'article 3 de la Loi sur le courtage immobilier (chapitre C-73.2) est modifié par la suppression, dans le texte anglais du paragraphe 9°, de « residential ». ».

A. Laporte
SB

Am 3
(ART 46)

Amendement

PROJET DE LOI 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

Article 46

Supprimer l'article 46 du projet de loi.

*A l'origine
B*

Commentaires

Cet amendement vise à supprimer la section touchant l'encadrement des conseillers en hébergement.

AM 4
Art 51

Amendement

PROJET DE LOI 31

LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER

Article 51

Supprimer l'article 51 du projet de loi.

*A l'ordre
9/3*

Commentaires

Cet amendement vise à supprimé la section touchant l'encadrement des conseillers en hébergement.

AM 5
(ART. 26)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 26

(Article 43 de la Loi sur le courtage immobilier)

À l'article 26 du projet de loi, supprimer le deuxième alinéa de l'article 43 de la Loi sur le courtage immobilier (chapitre C-73.2) qu'il propose.

*Alain
EB*

AM 6
(ART. 64)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 64

(Article 327 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers)

Remplacer l'article 64 du projet de loi par le suivant :

« 64. L'article 327 de cette loi est modifié par la suppression, dans le deuxième alinéa, de « , selon le plan d'effectifs et les normes établis par règlement de la chambre ».

Adopté
B

AM f
(ACT. 77)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 78

(Article 21.1 de la Loi sur les entreprises de services monétaires)

À l'article 78 du projet de loi, dans le deuxième alinéa de l'article 21.1 de la *Loi sur les entreprises de services monétaires* (chapitre E-12.000001) qu'il propose :

- 1° remplacer « Le titulaire d' » par « Lorsqu' »;
- 2° insérer, après « exploitation de guichets automatiques », « est révoqué, l'entreprise »;
- 3° remplacer « qu'il » par « qu'elle ».

Adopté
73

AM 8
(ART. 93)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 93

(Article 87.1 de la Loi sur les instruments dérivés (texte anglais))

À l'article 93 du projet de loi, remplacer, dans le texte anglais de l'article 87.1 de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) qu'il propose, « whose trade » par « which ».

*Alte
JB*

AM 9
Art. 96

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 96

(Article 93.1 de la Loi sur les instruments dérivés)

À l'article 96 du projet de loi, remplacer, dans l'article 93.1 de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) qu'il propose, « les articles 9, 23 et 24 » par « l'article 9 ».

A l'art
96

AM 10
(ART. 98)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 98

(Article 175 de la Loi sur les instruments dérivés (texte anglais))

À l'article 98 du projet de loi, remplacer, dans le texte anglais du paragraphe 23.1° de l'article 175 de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) que propose le paragraphe 3°, « whose trade » par « which ».

*Alexandre
SR*

AM 11
(ACT. 91)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 91

(Article 20 de la Loi sur les instruments dérivés (texte anglais))

À l'article 91 du projet de loi, remplacer, dans le texte anglais du paragraphe 2°, « by-laws or » par « by-laws and ».

Alpente
SR

AM 12
(ART. 101)

Amendement

PROJET DE LOI 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

Article 101

Supprimer l'article 101 du projet de loi.

A. Lepage
B

Commentaires

Cet amendement vise à supprimer la section touchant l'encadrement des personnes ayant un accès direct aux marchés financiers.

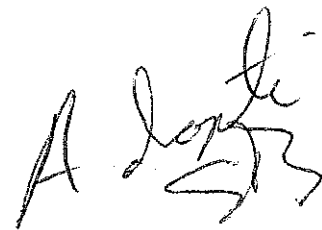
Amendement

PROJET DE LOI 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES
CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

Article 117

Supprimer l'article 117 du projet de loi.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Lopez' with a stylized flourish below it.

Commentaires

Cet amendement vise à supprimer la section touchant l'encadrement des personnes ayant un accès direct aux marchés financiers.

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 118

(Article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières)

À l'article 118 du projet de loi :

1° supprimer, dans le paragraphe 32.0.1° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières qu'il propose, ce qui suit : « , et celles concernant les participants au marché qui sont parties à une telle offre, négociation ou opération, »;

2° supprimer le paragraphe 3°.

Alexis
SB

AM 15
(ART. 104)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 104

(Article 151.1.1 de la Loi sur les valeurs mobilières)

À l'article 104 du projet de loi, remplacer le paragraphe 1° par le suivant :

« 1° par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de « ou pour vérifier de quelle manière il exerce les fonctions et pouvoirs que l'Autorité lui a délégués, le cas échéant »; ».

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laporte' with a stylized monogram 'AL' below it.

M16
(ART.0.1)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

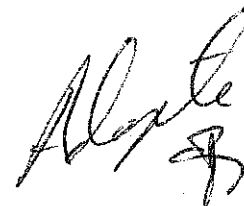
**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 0.1

(Article 16 de la Loi sur les assurances)

Insérer, après l'intitulé « LOI SUR LES ASSURANCES » qui précède l'article 1 du projet de loi, l'article suivant :

« **0.1.** L'article 16 de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) est modifié par la suppression, dans le deuxième alinéa, de « , 23, 24 ». ».



AM 17
(ART. 5.1)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 5.1

(Article 16 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers)

Insérer, après l'intitulé « LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS » qui précède l'article 6 du projet de loi, l'article suivant :

« 5.1. L'article 16 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2) est modifié par la suppression, dans le deuxième alinéa, de « 23, 24 ». ».

Alexis
98

AM 18
(ART. 98.1
4
98.2)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLES 98.1 ET 98.2

(Articles 131 de la Loi sur la publicité légale des entreprises et 395 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne).

Insérer, après l'article 98 du projet de loi, ce qui suit :

« LOI SUR LA PUBLICITÉ LÉGALE DES ENTREPRISES

« **98.1.** L'article 131 de la Loi sur la publicité légale des entreprises (chapitre P-44.1) est modifié par la suppression, dans le deuxième aliéna, de « , 23, 24 ».

« LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

« **98.2.** L'article 395 de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (chapitre S-29.01) est modifié par la suppression, dans le deuxième aliéna, de « , 23, 24 ».

A. Lapte
93

AM 19
(ACT. 106)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 106

(Article 169.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (texte anglais))

À l'article 106 du projet de loi, remplacer, dans le texte anglais de l'alinéa qu'il propose, « exercised » par « carried on ».

Adopté
SFB

AM 20
(ART. 121)

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 31

**LOI MODIFIANT DIVERSES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT
PRINCIPALEMENT LE SECTEUR FINANCIER**

ARTICLE 121

À l'article 121 du projet de loi, remplacer, dans le paragraphe 1°, de « de l'article » et de « avril » par, respectivement, « des articles 32 et » et « janvier ».

Adopté
9/3

